

Redoublement en cas de décrochage

Par **Alumnus**, le **22/05/2022 à 13:27**

Bonjour,

Est-ce qu'un élève en troisième année de licence ayant totalement décroché à ses deux semestres peut se voir refuser un redoublement ? Existe t-il en cas de refus une possibilité de recours ?

Merci d'avance.

Par **Isidore Beautelet**, le **23/05/2022 à 07:16**

Bonjour

Il y a eu une décision récente sur ce sujet

<http://www.bruno-roze-avocat.com/blog/le-controle-des-decisions-de-refus-de-redoublement-des-universites.html>

Il me semble que les refus de redoublement sont des situations assez rares.